

Réponse à un ordre de la Chambre, indiquant le montant payé pour la vente de timbres-poste pour l'année expirée le 30 juin 1870, et à qui il a été payé.

Rapport officiel de la distribution des statuts du *Canada*, 33 *Victoria*, étant la 3e session du premier Parlement, 1870.

Réponse à un ordre de la Chambre, indiquant le nombre de compagnies d'assurances qui ont fait les dépôts requis par l'acte 31 *Vic.*, chap. 47.

Le tout respectueusement soumis,

J. S. SANBORN,
Président temporaire.

L'honorable M. *Sanborn*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
9 mars, 1871.

Le comité conjoint des impressions a l'honneur de présenter son cinquième rapport, lequel est comme suit:—

Les entrepreneurs de la reliure du Parlement, MM. *Hunter, Rose* et Cie., ont transmis une communication demandant à être déchargés de leur entreprise, à la condition qu'ils procurent une personne qualifiée qui prendrait les arrangements nécessaires et qui donnerait les sûretés requises.

M. *Alexander Mortimer* ayant été mentionné comme étant une personne d'une longue expérience dans cette branche d'industrie et comme possédant tout ce qu'il faut pour faire l'ouvrage bien et d'une manière expéditive, et les cautions qu'offre ce monsieur étant satisfaisantes, savoir, M. *George Mortimer*, droguiste, et l'échevin *Rowe*, encanteur, tous deux d'*Ottawa*, le comité recommande que la demande de MM. *Hunter, Rose* et Cie., à l'effet de se faire décharger de leur entreprise pour la reliure, soit agréé, et que M. *Alexander Mortimer* soit accepté comme entrepreneur de la reliure pour le Parlement aux mêmes conditions que MM. *Hunter, Rose* et Cie., et pour le reste de la durée de leur contrat, en par M. *Mortimer* fournissant les cautions ci-dessus mentionnées.

Le tout respectueusement soumis,

J. S. SANBORN,
Président temporaire.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été Ordonné, que les rapports ci-dessus soient pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour incorporer l'association d'assurance mutuelle sur la vie du *Canada*."

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour étendre à la province de *Manitoba* certaines lois criminelles maintenant en vigueur dans les autres provinces de la Puissance," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Chapais*,

Que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'à lundi prochain, à six heures du soir,